

VOTRE DÉPARTEMENT VOUS INFORME

COVID-19 / CORONAVIRUS - 25 MARS 2020

Communiqué de Michel Pélieu Président du Département des Hautes-Pyrénées

L'enjeu de la protection de l'enfance en temps de confinement

Pendant cette période de crise sanitaire et de confinement, nos préoccupations portent également fortement sur l'enfance et sa protection.

On le sait, les enfants ne sont pas les plus vulnérables au virus. Mais le confinement représente un danger supplémentaire pour les enfants maltraités, pour les enfants placés. Plus de 1300 enfants sont concernés dans les Hautes-Pyrénées.

Le service d'aide sociale à l'enfance du Département avec ses agents, sa Maison Départementale de l'Enfance et la Famille, ses assistantes familiales, ses éducateurs, ses assistantes sociales, ses psychologues, ses personnels médico-sociaux, ses partenaires institutionnels dont la Justice et l'ARS et tous ses partenaires associatifs, restent mobilisés, engagés, dévoués pour accomplir la mission essentielle de protection de l'enfance, dans des conditions particulièrement difficiles. Je veux témoigner ici pour que ces enfants, et tous les hommes et les femmes mobilisés pour les protéger, ne soient pas oubliés. Et que ces derniers reçoivent ce témoignage comme un encouragement à continuer.

Une cellule d'urgence

Nous avons mis en place une cellule d'urgence pour la protection de l'enfance avec un standard téléphonique (**05 62 56 73 02**) qui fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Elle assure également une astreinte de soirée et de week-end.

Cette cellule réceptionne et traite les informations préoccupantes, elle gère les ordonnances de placement d'urgence d'enfants maltraités, elle assure le suivi des enfants confiés aux assistants familiaux, aux Maisons d'Enfants à Caractère Social et au Lieu de Vie (contacts téléphoniques), et le lien avec les familles, dans le respect des consignes sanitaires, etc.

Protéger les enfants victimes de violence dans leur famille

Le confinement, malheureusement, accroît le risque de maltraitance en favorisant le « passage à l'acte ». Dans le même temps, il rend les situations de violence plus audibles et plus visibles. Sur ce sujet aussi, j'en appelle à la vigilance et la solidarité de tous. Si vous êtes témoin de quelque ce soit, appelez la cellule d'urgence. Nos services sont prêts à intervenir et à activer les mesures d'urgence pour assurer la sécurité de ces enfants.

L'accueil des enfants placés sous tension

Nous continuons évidemment d'accueillir les enfants placés sur décision d'un juge ou par la volonté de leurs parents. Ils sont placés soit dans un foyer géré par le Département ou une

association, soit dans des familles d'accueil agréées et rémunérées par le conseil départemental. Pour tous, le confinement a entraîné la suspension douloureuse des visites des familles. Il faut s'efforcer de maintenir les liens par des contacts téléphoniques. Pour ceux qui sont en foyer, qui passent habituellement la journée à l'école, la fermeture des établissements scolaires et le maintien H24 dans le foyer est une épreuve supplémentaire. Et l'école à la maison est évidemment plus compliquée en foyer malgré toute la bonne volonté du personnel.

Une Réserve de professionnels

La mobilisation des personnels qui concourent à la protection de l'enfance est exemplaire dans un contexte particulièrement difficile : anxiété et nervosité accrue des enfants, des consignes sanitaires de sécurité par toujours faciles à respecter, absence de masques, problèmes de garde de leurs propres enfants... Pour ces raisons, nous veillerons à ce qu'ils puissent disposer des masques fabriqués localement et nous avons également demandé à ce qu'ils puissent bénéficier du dispositif exceptionnel de garde d'enfants, comme les soignants. Nous lançons aussi la mise en place d'une réserve de professionnels car nous ne pouvons exclure que toutes ces équipes dédiées à la protection de l'enfance soient également atteintes par l'épidémie. Pour constituer cette réserve capable d'assurer la relève des professionnels, nous lançons un appel aux stagiaires des écoles, au volontariat (professionnels sociaux, médico-sociaux disponibles, animateurs, enseignants, etc.) ainsi qu'à la mise à disposition de personnel (établissements médico-sociaux, prévention spécialisée, accueil périscolaires...).